



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 61600

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'annonce qui a été faite par la caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) à certaines associations de soins à domicile de la Loire. En effet, la CRAM envisagerait unilatéralement de réduire le quota des heures attribuées au département de la Loire pour la prise en charge des personnes aidées. Les personnes bénéficiant de ces heures sont le plus souvent des gens âgés, aux revenus modestes et les aides à domicile sont un soutien indispensable au quotidien de ces personnes. Toute mesure de restriction du quota des heures attribuées à l'aide à domicile est inacceptable et doit être gelée. Aussi, il lui demande de lui indiquer quelles sont les mesures qu'elle entend diligenter afin de maintenir le plein exercice de la solidarité envers ces personnes nécessitant une aide et domiciliées dans le département de la Loire.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61600

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3050